

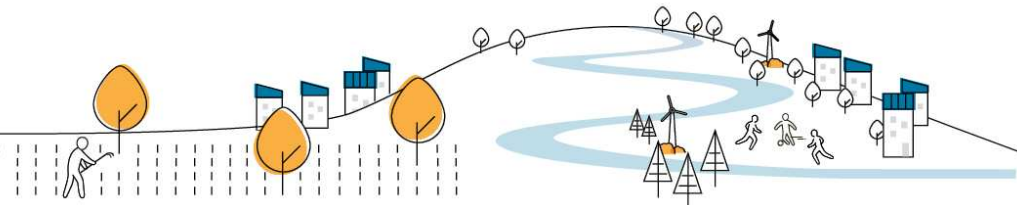


Label ÉcoQuartier 2017



Dossier de presse

Paris, le 19 décembre 2017



La démarche ÉcoQuartier : une réponse aux défis du développement durable

La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, santé et sécurité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, circuits courts, mobilité, etc.), ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques (eau, biodiversité, énergie, déchets et adaptation aux changements climatiques).

Un ÉcoQuartier est donc une opération exemplaire d'aménagement durable qui répond, en fonction de son contexte territorial et de ses contraintes, aux vingt engagements de la charte ÉcoQuartier.

Chiffres clés

60

ÉcoQuartiers **ÉTAPE 3**

141

ÉcoQuartiers **ÉTAPE 2**

506

ÉcoQuartiers en projets ou réalisés

174 864

LOGEMENTS
construits ou rénovés
dans les ÉcoQuartiers
labellisés étape 2 ou 3

38 %

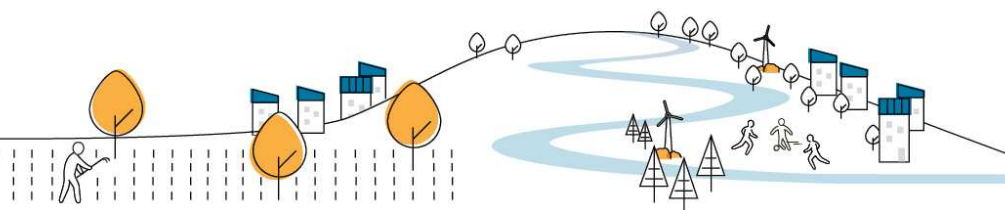
des logements construit
ou rénovés dans les
ÉcoQuartiers labellisés à
l'étape 2 ou 3 sont des
**LOGEMENTS
SOCIAUX**

75 %

des opérations en
**RENOUVELLEMENT
URBAIN**

30 %

des ÉcoQuartiers
labellisés 2 et 3 sont en
MILIEU RURAL



Les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier

DEMARCHE ET PROCESSUS

1. Réaliser les projets répondants aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et les contraintes du territoire

2. Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne

3. Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global

4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet

5. Mettre en œuvre à toutes les étapes du projet à l'usage des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

CADRE DE VIE ET USAGES

6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain

7. Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité

8. Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air

9. Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale

10. Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

11. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

12. Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité

13. Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

14. Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement

15. Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

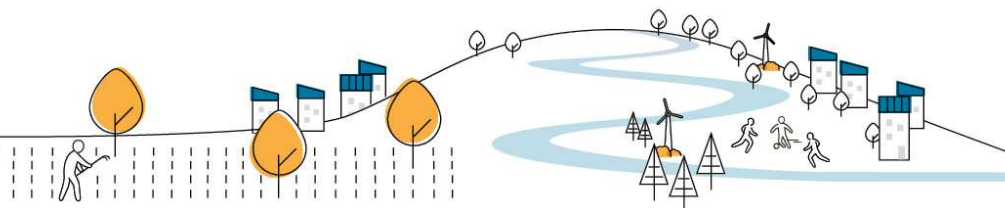
16. Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques

17. Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération

18. Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

19. Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

20. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels



La dynamique ÉcoQuartier

Initiée dès 2008, la démarche ÉcoQuartier s'est d'abord concrétisée au travers de deux appels à projets en 2009 et 2011 qui avaient pour objectif de valoriser et de mettre en avant des opérations exemplaires en matière de développement durable.

En 2010, le ministère a souhaité mutualiser les connaissances acquises pour dynamiser le mouvement sous la forme du club national ÉcoQuartier. Lieu d'échanges autour des bonnes pratiques, le club a été le lieu d'élaboration d'un référentiel commun construit sur des critères opérationnels faisant consensus au sein des acteurs publics et privés de l'aménagement.

Le 14 décembre 2012, le label national ÉcoQuartier était officiellement lancé avec trois objectifs :

- encourager des projets d'aménagement durable ;
- garantir la qualité des projets et des réponses contextualisées apportées par les acteurs du territoire aux 20 engagements de la Charte ;
- pérenniser la démarche en faisant levier sur les politiques de développement territorial.

En décembre 2016, au terme de plusieurs mois de co-construction avec le club ÉcoQuartier, Alain Jund, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg a proposé de renouveler la démarche afin que le label accompagne les collectivités tout au long du cycle de vie du projet : de la conception jusqu'à la vie du quartier.

ÉcoQuartiers, les dates clés

2000 : Naissance de la démarche ÉcoQuartier en Europe du Nord (Suède, Danemark) et à Fribourg, en Allemagne.

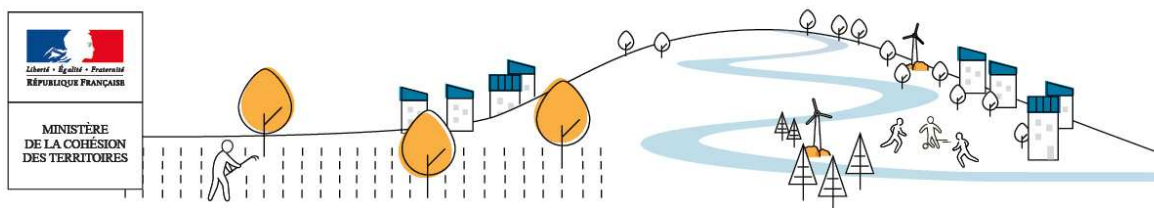
2005 : La démarche s'installe en France avec le projet de la caserne de Bonne à Grenoble.

2008 : Une vision commune autour de l'ÉcoQuartier émerge grâce à l'impulsion de l'Etat en lien avec les collectivités.

2009 : Premier appel à projets ÉcoQuartiers et création du comité scientifique ÉcoQuartier, lieu d'échange pour alimenter la réflexion sur la démarche.

2010 : L'ambition d'un grand mouvement vers la ville durable est formalisée dans l'article 7 de la loi grenelle 2.

2010 : Création du club national ÉcoQuartier pour diffuser les bonnes pratiques et les projets de qualité, et accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans leur projet.



2011 : Second Appel à Projets EcoQuartiers

2012 : Création du label ÉcoQuartier pour distinguer l'exemplarité des démarches et clarifier les conditions de réussite des interventions sur les quartiers.

2013 : 1^{ère} campagne de labellisation, 13 labels décernés et 32 diplômes "Engagé dans la labellisation".

2016 : 4^{ème} campagne et refonte du label en quatre étapes avec une démarche plus ambitieuse.

2017 : 5^{ème} campagne : 5 labels étape 4, 14 labels étape 3 et 44 labels étape 2.

Le nouveau label

Le nouveau label comporte désormais 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, l'amélioration continue avec et pour ses usagers.

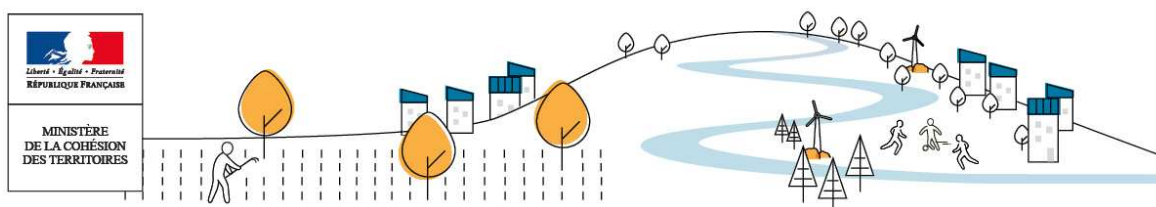
Label ÉcoQuartier – étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité territoriale.
- ▶ Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label.



Label ÉcoQuartier – étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

- ▶ Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier. Les conclusions de leur expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.
- ▶ Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.



Label ÉcoQuartier – étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

▶ Dans les mêmes conditions que l'étape 2, lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

▶ Le label étape 3 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale, après présentation des conclusions des experts.



Label ÉcoQuartier – étape 4 : L'ÉcoQuartier vécu et confirmé

▶ Trois ans après l'obtention du label – étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.

▶ Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et usagers du territoire, et tournée vers l'amélioration continue (à l'échelle du projet, et dans les pratiques au-delà, sur le territoire de compétence de la collectivité).

▶ Cette étape est validée par la commission nationale.



La commission nationale ÉcoQuartier

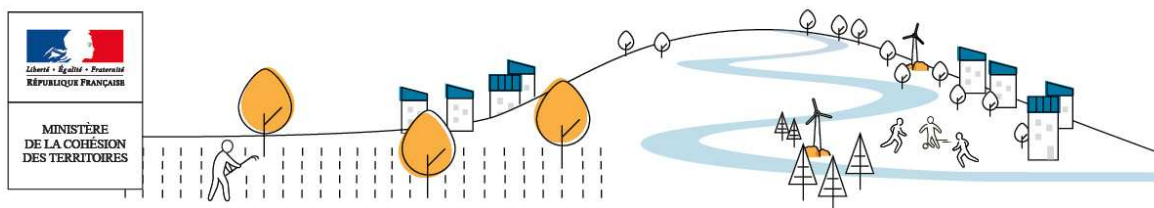
La Commission nationale est l'instance partenariale de niveau national ouverte à tous les réseaux et acteurs de la ville durable, mobilisés autour de la démarche EcoQuartier. Elle valide le programme du Club national EcoQuartier, identifie les **synergies entre les actions des partenaires**, échange sur les points de doctrine relatifs à la démarche et valide les modifications éventuelles du processus de labellisation dans une démarche d'amélioration continue

La Commission nationale se réunit 2 fois par ans :

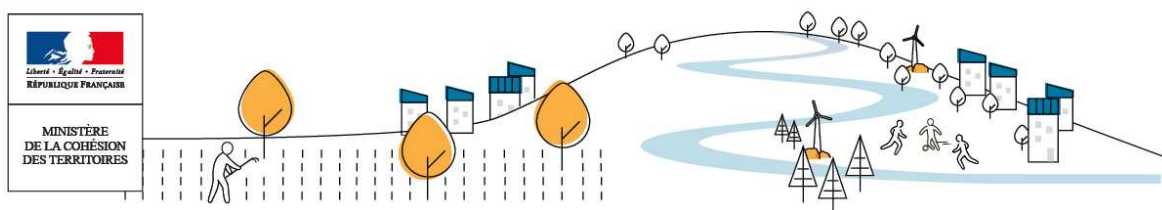
- Une première fois au mois de mars pour partager avec les partenaires de la démarche les priorités de l'année, échanger sur les actions respectives, aborder les sujets de fond relatifs à la démarche et à son amélioration en continu.

- Une seconde fois à la fin du processus de labellisation. Elle examine de manière objective, sur des critères d'expertise technique, les propositions faites par les Commissions régionales.

La commission nationale valide la liste des opérations distinguées (Label EcoQuartier étape 2, étape 3, ou étape 4) au niveau ministériel.



La Commission nationale est présidée par **Alain Jund**, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg. Le ministre lui a donné pour mission de poursuivre le déploiement de la démarche en métropole comme en outre-mer, et de renforcer les partenariats locaux, en particulier avec les Régions.



Les lauréats de l'édition 2017

La cinquième campagne de labellisation a permis de récompenser :



Les EcoQuartiers au 19 décembre 2017
Labels étape 4

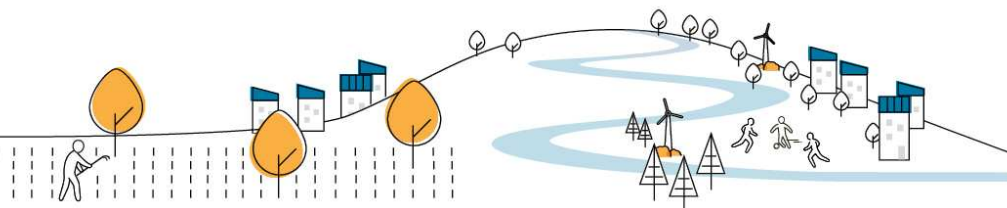


ECOQUARTIER_2017_CHARTRE_4_OSS | 011 | 12.2017



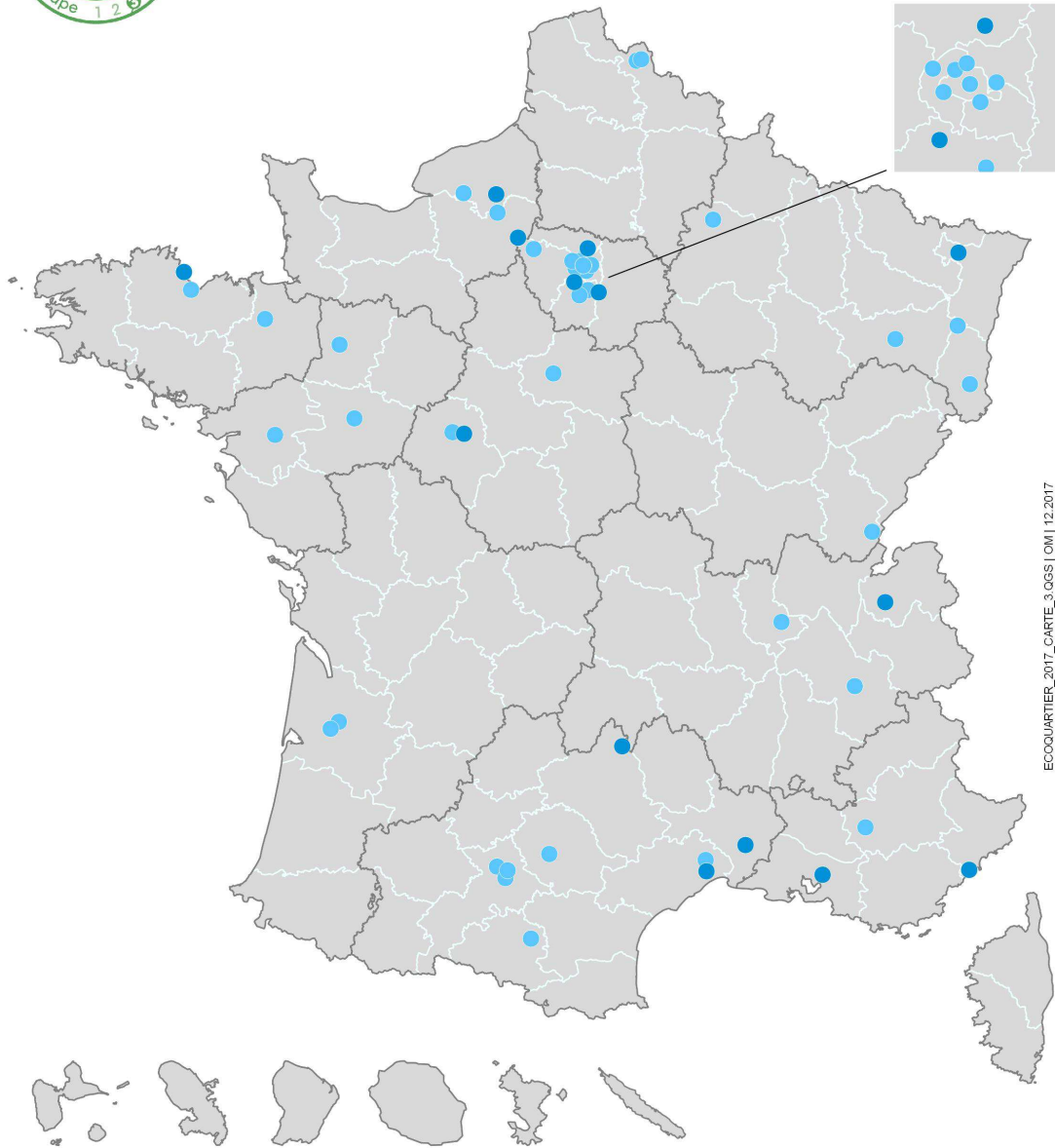
● 2017 [5]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI





Les EcoQuartiers au 19 décembre 2017 Labels étape 3

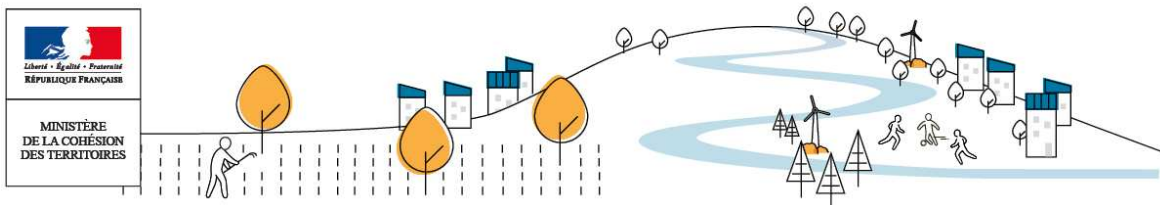


ECCOQUARTIER_2017_CARTE_3_GGS | OM | 12.2017



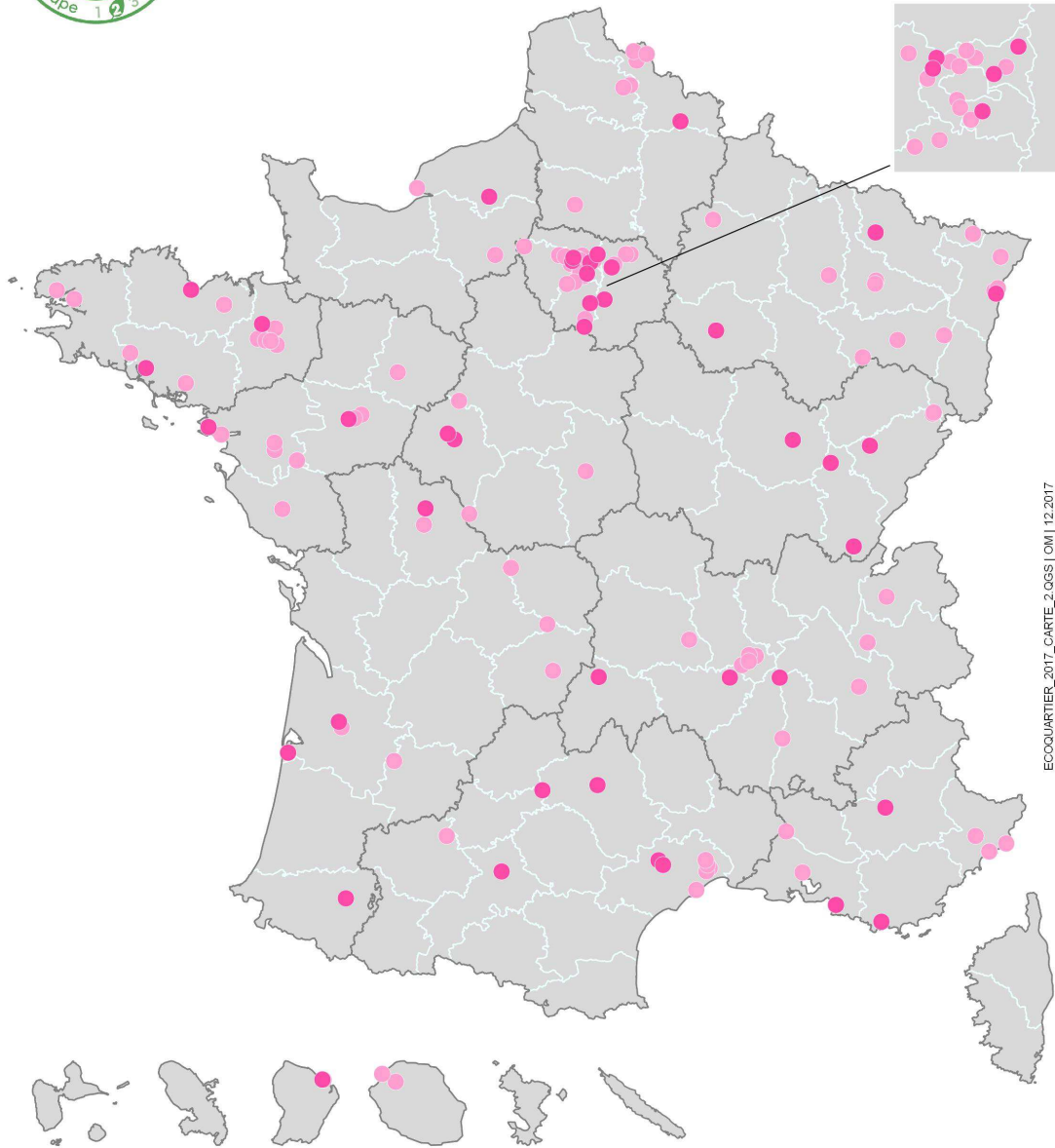
● Avant 2017 [46] ● 2017 [14]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI





Les EcoQuartiers au 19 décembre 2017 Labels étape 2

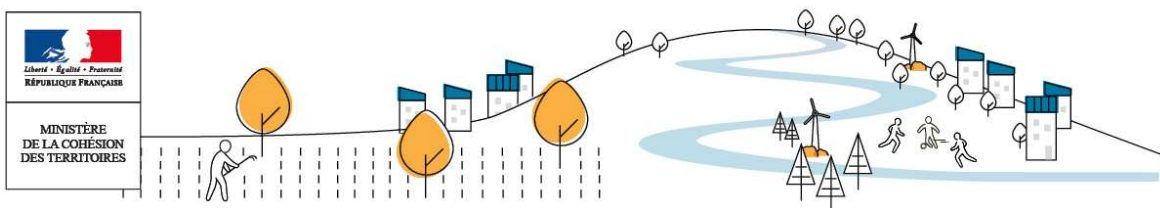


ECCOQUARTIER_2017_CARTE_2_GGS | OM | 12.2017



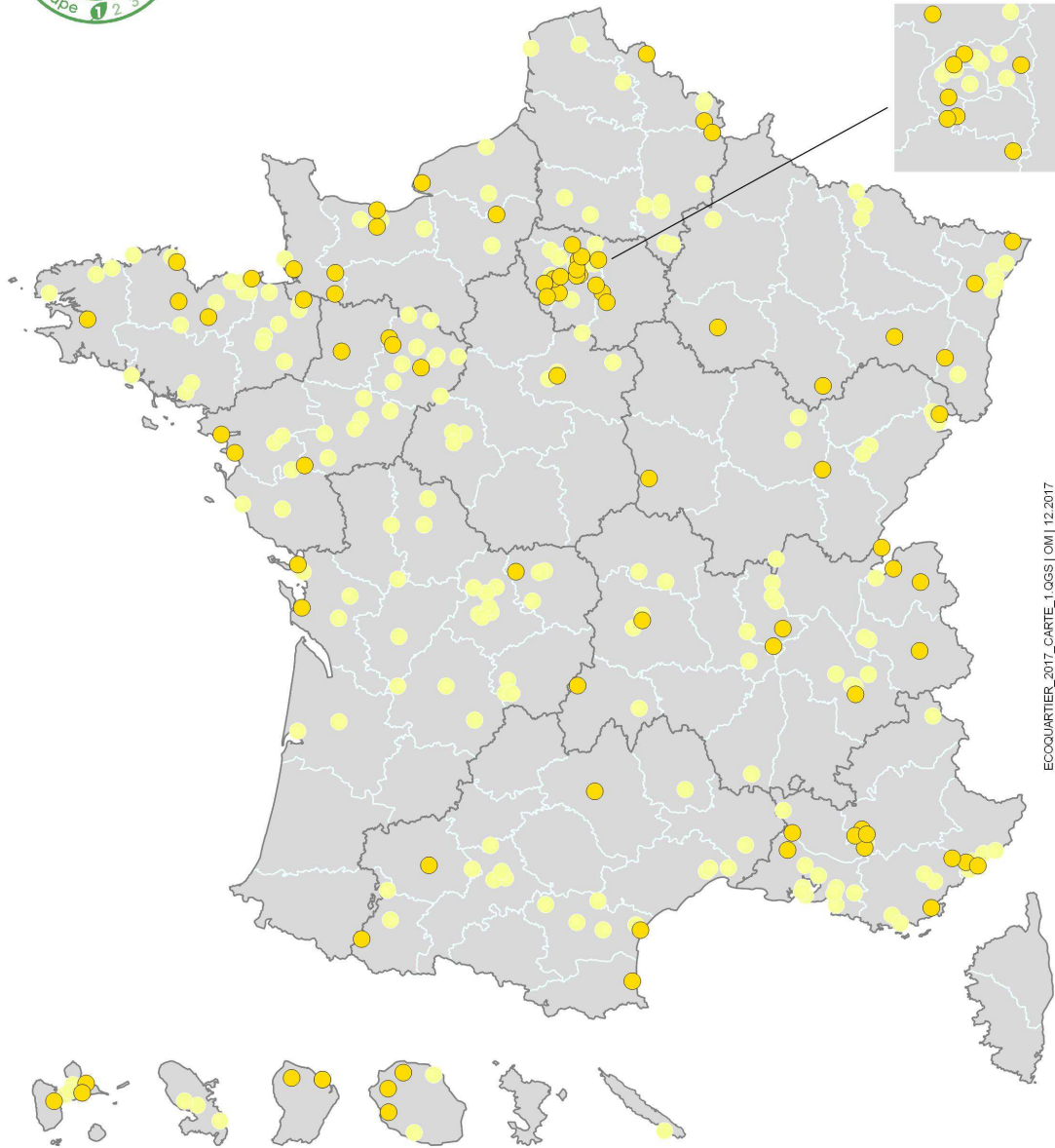
● Avant 2017 [97] ● 2017 [44]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI





Les EcoQuartiers au 19 décembre 2017 Labels étape 1

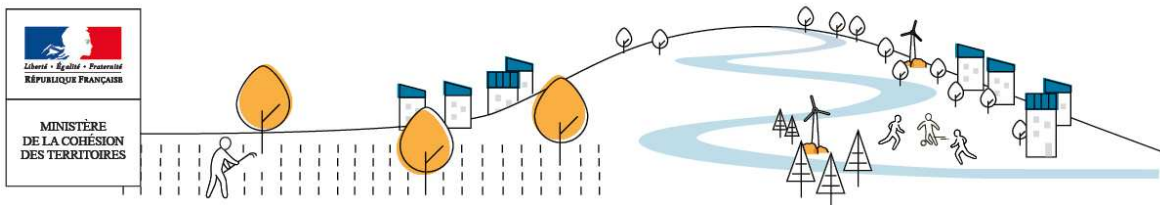


ECCOQUARTIER_2017_CARTE_1_GGS | OM | 12.2017



● Avant 2017 [216] ● 2017 [84]

Source : DGALN/DHUP/AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



Les 5 lauréats étape 4



Saint-Pierre de La Réunion, La ravine blanche

Construit dans les années 60, La Ravine blanche, à l'ouest du centre ancien de St Pierre, est un quartier d'habitat social parmi les plus anciens et les plus denses. Le projet de rénovation urbaine avait pour objectifs initiaux de renforcer l'attractivité, l'accessibilité et d'accroître la mixité sociale.



Les porteurs de projet ont donc travaillé sur la transformation de l'image du quartier, aujourd'hui devenue une réalité. Ils ont repensé son fonctionnement urbain en requalifiant les espaces publics, en recomposant la trame viaire, en clarifiant les domanialités ainsi que la mobilité en mettant en place un TCSP. Les porteurs de projet ont également facilité l'implantation de services et d'activités économiques au cœur du quartier.

Les points forts à retenir

- ▶ Un projet reconnu pour sa qualité, son caractère innovant, et son portage politique fort. Le projet est présenté comme exemplaire y compris au-delà du périmètre de l'île.
- ▶ Une très forte implication des citoyens dans l'évaluation participative et partagée du quartier, maintenue dans le temps.
- ▶ Un plan stratégique local garant de la pérennisation de la dynamique engagée.
- ▶ Une évolution vers une gestion urbaine économique et sociale de proximité, avec des démarches originales comme l'école des gardiens d'immeubles mise en place par un bailleur social, la SEMADER.
- ▶ Un ÉcoQuartier à l'origine d'un certain nombre de prescriptions de l'« EcoPLU » de la ville, en cours d'instruction.
- ▶ Les retours d'expériences, objectivés grâce à l'évaluation mise en place sur le quartier, permettent à la collectivité de progresser dans la mise en œuvre de ses nouveaux projets d'ÉcoQuartiers.

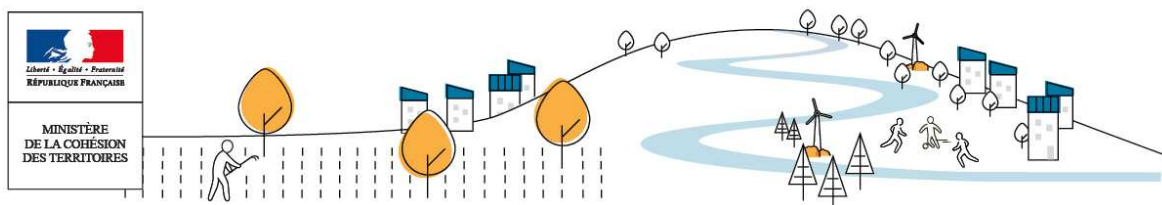
MOA : Ville de Saint-Pierre

Type de projet : Renouvellement urbain – Quartier prioritaire

MOE : groupements de bureaux d'études techniques, différentes AMO (qualité urbaine, développement économique, communication, etc)

Contacts

Patrice Marcel, Directeur du Renouvellement urbain, Mairie de Saint-Pierre :
patrice.marcel@saintpierre.re





Longvic, Les rives du Bief

Cet ÉcoQuartier, sur un site en renouvellement urbain, comprend la création de 71 logements neufs (individuels groupés et collectifs y compris à destination des primo-accédants), la requalification d'équipements publics (centre social et crèche), la création d'une maison des associations et d'un terrain multisports, la mise en place de locaux dédiés à des activités tertiaires et des services principalement médicaux, la restructuration d'une place centrale, la réalisation d'un axe vert dédié aux déplacements doux et la création d'une nouvelle voie de desserte qui permet de désenclaver le quartier.



Cette opération accorde une place importante aux espaces verts et espaces publics, avec notamment le recrutement d'une paysagiste qui a coordonné la maîtrise d'œuvre du projet. Situé à proximité du Parc de la Colombière et jouxtant les canaux de Bourgogne et de l'Ouche ; l'ÉcoQuartier participe directement à la création d'un axe vert à l'échelle de l'agglomération.

Les points forts à retenir

- ▶ Projet de recomposition urbaine qui fait référence pour les communes voisines et à l'échelle régionale, notamment car il a conduit à un important changement d'image de ce quartier en ZUS.
- ▶ Une grande générosité et qualité de ses espaces publics et espaces végétalisés qui sont très investis et prisés par les habitants du quartier, du voisinage, mais aussi des longviciens. A noter en particulier la réalisation d'une noue fonctionnelle exemplaire, qui apporte une contribution à la biodiversité du site.
- ▶ Le projet est un tournant dans la politique d'aménagement urbain de la commune, qui souhaite désormais généraliser à tout nouveau projet la démarche EcoQuartier.

MOA : Ville de Longvic (21)

Type de projet : Projet de recomposition urbaine

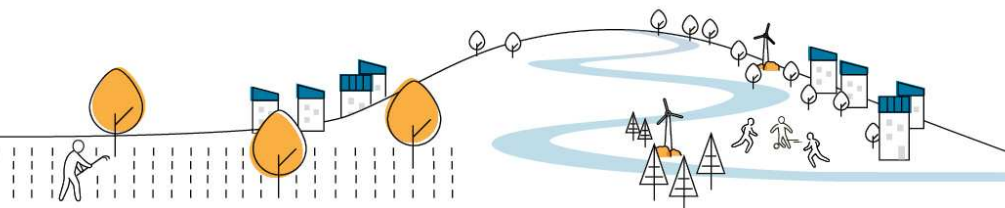
MOE : Sequana Paysage (paysagiste), Silene (BET hydraulique), Egis environnement (BET VRD), Urbaniste (JC Jacques-grand Dijon)

Contacts

Philippe Chagnon - Directeur général des services – philippe.chagnon@ville-longvic.fr

Véronique Duroure - Directrice urbanisme et marchés publics -

veronique.duroure@ville-longvic.fr





La Rivière, Cœur de Bourg

Village rurale de 781 habitants au nord-ouest de Grenoble, La Rivière a vu son dernier commerce fermer en 1995. Depuis, la commune a souhaité revitaliser le cœur de bourg en favorisant l'implantation de nouvelles activités et en construisant des logements dans une opération fondée sur la réhabilitation du bâti existant et l'utilisation de dents creuses.

Une nouvelle place centrale avec des services, des commerces de proximité et une nouvelle offre résidentielle a vu le jour tandis que l'implantation du bâti a permis de dégager des ouvertures visuelles tout en reliant la place au jardin créé en contrebas. Connectée au réseau départemental des pistes cyclables, la commune s'est également dotée de structures d'accueil touristique (deux gîtes) et a renforcé la qualité de son offre d'activités en plein air (sites d'escalade, canyons, sentiers de randonnées et de découvertes) afin de favoriser le tourisme vert, de valoriser le patrimoine du village et de s'affirmer en tant que porte du Parc naturel régional du Vercors.

Le projet s'est appuyé sur une approche environnementale de l'urbanisme incluant gestion du risque torrentiel, gestion de l'énergie et utilisation de ressources locales (filiales bois, solaire thermique etc.).

Les points forts à retenir

- ▶ Un projet de développement local cohérent ayant permis de créer un véritable cœur de village (maintien d'un commerce, d'un restaurant, d'une place publique, d'une salle polyvalente) avec implication des habitants et vie associative.
- ▶ La réalisation d'un cahier des charges ayant permis de former une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, développeur économique) et de définir une démarche urbaine globale.
- ▶ La démarche de qualité environnementale menée et utilisant le matériau bois, ressource locale importante, la place importante laissée à la biodiversité et aux espaces verts, la réflexion faite autour de la gestion du risque inondation, de la qualité paysagère, de l'imperméabilisation des sols et de la récupération des eaux pluviales.
- ▶ Un réseau de chaleur alimenté par le bois de la forêt domaniale.

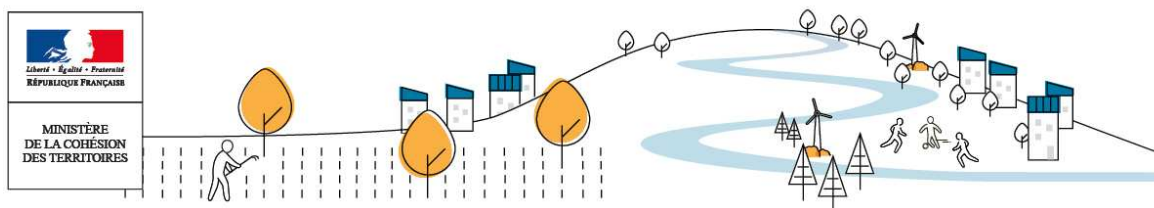
MOA : Commune de La Rivière (38)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier F4 (Architecte urbaniste mandataire), Atelier Verdance (Paysagiste)

Contacts

Robert Alleyron-Biron, maire de la Rivière – mairie.la.riviere@wanadoo.fr





Les Mureaux, Programme de rénovation urbaine des Mureaux

Le Projet de renouvellement Urbain des Mureaux s'inscrit dans un contexte socio-économique très complexe : précarité économique des habitants, population relativement jeune en manque de perspective d'emploi, forts taux de délinquance et violences urbaines quotidiennes, quartier très fortement stigmatisé. Face à un sentiment d'abandon de la part des 15 000 habitants des quartiers, il y avait la nécessité de bâtir un projet d'envergure associant projet urbain et projet social. Pour ce faire, un budget global de plus de 400 millions d'euros a été investi sur 70 ha de quartiers prioritaires, permettant de mettre en place l'un des plus ambitieux projets de renouvellement urbain réalisés en France.



Le PRU des Mureaux, labellisé « ÉcoQuartier- étape 3 » depuis 2014, est un projet de renouvellement exemplaire démontrant qu'il est possible de bâtir un projet d'aménagement durable dans des contextes complexes en intégrant les bailleurs et les habitants de la conception à la vie de quartier.

Cette année, la collectivité a souhaité, avec ses partenaires, contribuer à l'expérimentation de l'étape 4 « ÉcoQuartier confirmé » pour mesurer la tenue dans le temps de ses objectifs initiaux.

Les points forts à retenir

- ▶ L'ÉcoQuartier et les habitants : des habitants experts aux Mureaux, des associations fortement investies (santé, agriculture urbaine, éducation...)
- ▶ Qualité du cadre de vie : des espaces publics et partagés généreux et de qualité, vivant et respectés par ses usagers, qui continuent à évoluer avec les usages
- ▶ Du point de vue des gestionnaires : implication en amont, montée en compétence et reconnaissance des équipes techniques (collectivités, bailleurs...), process d'amélioration en continue
- ▶ Des certifications et processus d'exemplarité obtenus (HQE aménagement) qui montrent à voir des méthodes de gouvernance et des actions en faveur du développement durable à toutes les échelles : de l'îlot au quartier, du quartier à la ville et au territoire

MOA : Commune des Mureaux, SEM 92

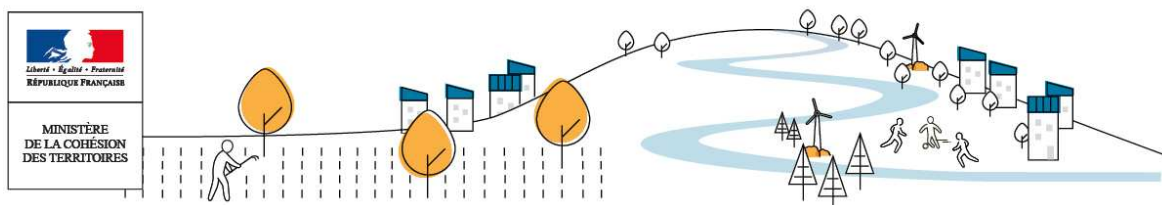
Type de projet : Renouvellement urbain (NPNRU – quartier prioritaire)

MOE : Atelier JAM, atelier Villes et paysages (espaces publics), Explicit (énergie)

Contacts

Oumel NAFA, Communauté urbaine GPSEO : oumel.nafa@gpseo.fr

Michel CARRIERE, ville des Mureaux élu en charge de l'aménagement durable, mcarriere@mairie-lesmureaux.fr





Issy-les-Moulineaux, ÉcoQuartier des Bords de Seine

L'opération « Bords de Seine tranche 2 » est localisée sur le site de l'ancienne usine de traitement industriel des résidus urbains d'Issy-les-Moulineaux.

L'EcoQuartier labellisé en étape 3 en 2016 présente une requalification urbaine de grande qualité, tant sur l'association des citoyens tout au long de la démarche, que sur les outils de prescriptions efficaces pour l'aménagement durable (cahiers des prescriptions à suivre par les promoteurs sous peine de séquestre), ou encore l'effet levier sur le territoire.



La qualité architecturale et des cœurs d'îlots est remarquable, ainsi que l'appropriation du mail central par la population. L'opération témoigne d'une ambition forte en matière de développement durable, de l'échelle de la ville à celle du quartier. Sa conception s'est appuyée sur l'élaboration de documents stratégiques et l'association d'experts : AMO développement durable, écologues, architectes, paysagistes...

Les points forts à retenir

- ▶ Une association des citoyens tout au long de la démarche et une ambition forte en matière de développement durable maintenue et développée dans de nouveaux projets d'aménagement du territoire
- ▶ L'intégration réussie de plus de 160 logements sociaux dans un contexte urbain très tendu, des retours habitants satisfaits de leur cadre de vie (utilisation d'une application citoyenne numérique)
- ▶ Un traitement des espaces publics qui fait ses preuves en matière de lutte contre l'îlot de chaleur et pour limiter les risques d'inondation

MOA : Ville d'Issy-les-Moulineaux (92), SEM 92

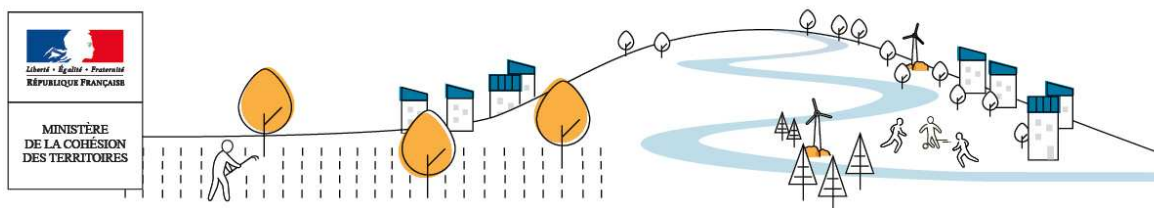
Type de projet : Renouvellement urbain, friches industrielles

MOE : Bernard Hemery (architecte-urbaniste) ; Dominique Decourt (paysagiste) ; Alain Bornarel – TRIBU (AMO développement durable).

Contact

Patrice Lecouvreur - patrice.lecouvreur@ville-issy.fr

Christelle Mauger - christelle.mauger@ville-issy.fr



Les 14 nouveaux labels étape 3



Cannes, ÉcoQuartier Cannes Maria

Situé sur une friche industrielle, le projet a l'ambition de résorber la coupure entre les quartiers populaires du Prado-République et le quartier résidentiel de la Californie, en créant une liaison cohérente et esthétique.



Les points forts à retenir

- ▶ Des ambitions sociales, avec une offre de logements sociaux et de logement à coût maîtrisé en centre-ville
- ▶ Un travail avec les acteurs locaux pour proposer une offre de commerces et de services complémentaire à l'offre existante
- ▶ L'insertion urbaine et la mise en valeur paysagère

Contact

Laurent Chevalier – laurent.chevalier@cannespaysdelerins.fr



Anncy (Cran-Gevrier), Les Passerelles

Reconversion d'une friche industrielle polluée de 6,5 ha, située en continuité du centre-ville pour offrir des possibilités de logements variées, accueillir des activités pour conforter l'emploi, réduire la part de la voiture au profit des déplacements en modes doux et valoriser la rivière comme source d'énergie renouvelable.



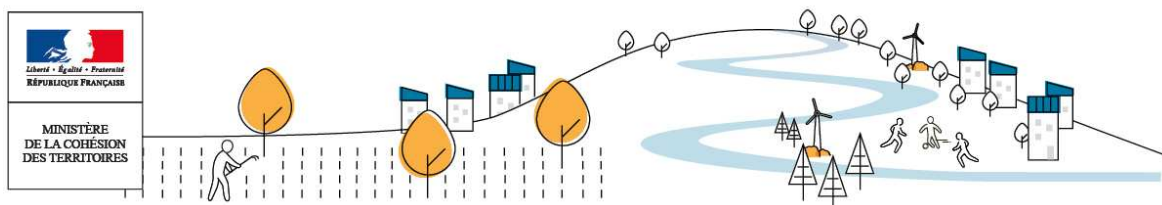
Les points forts à retenir

- ▶ Création d'un nouvel espace économique dans un ancien bâtiment de la papeterie
- ▶ Une charte d'aménagement urbain fixant des ambitions élevées en termes de développement durable et intégration d'une production d'énergie renouvelable sur le site
- ▶ Création d'un nombre important de logements, accessibles financièrement ou sociaux, avec une insertion remarquable des logements dans le site, en rapport avec la densité

Contacts

Patricia Chasson – pchasson@ville-cran-gevrier.fr

Evelyne Pandal – e.pandal@teractem.fr





Coudoux, Le Grand Coudoux

Dans un contexte de forte croissance démographique, de pression sur l'offre foncière et d'évolution urbaine marquée par le développement pavillonnaire, le projet de la commune veut redonner une centralité au village et proposer une alternative à l'extension du pavillonnaire en suivant un principe de renouvellement et de densification urbaine.



Les points forts à retenir

- ▶ L'effet levier sur la commune : les habitants s'investissent dans d'autres démarches de développement durable
- ▶ La mise en place d'une chaudière au bois mutualisée entre les logements créés et les équipements communaux
- ▶ La densification du centre-ville comme alternative au pavillonnaire avec une diversité de fonctions et de types de logement

Contacts

Janine Bellante – 04 42 52 07 07
Pierre Thomazeau – 04 42 91 08 75



Laguiole, éco-lotissement du Frêne

Au cœur des plateaux de l'Aubrac, le projet d'ÉcoQuartier de cette commune rurale propose un éco-lotissement sur 1,5ha afin de répondre aux besoins en logements, tout en limitant l'extension du foncier.

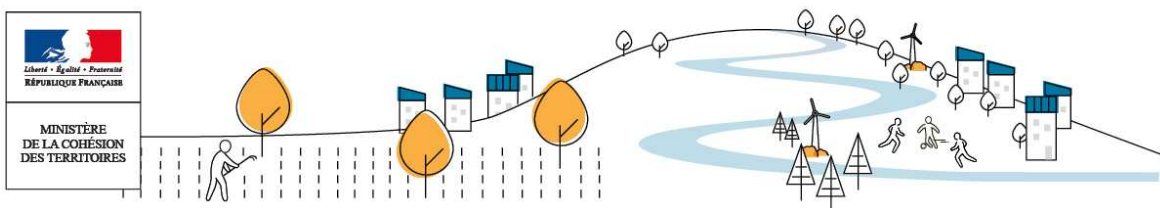


Les points forts à retenir

- ▶ Sur la gouvernance : la qualité de la participation citoyenne
- ▶ La qualité de l'aménagement
- ▶ L'optimisation des ressources locales (utilisation du bois, formation des entreprises locales...)

Contact

Mairie de Laguiole – secretairemairie-laguiole@orange.fr





Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive

Au cœur du territoire de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, l'établissement public d'aménagement de Sénart, l'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Lieusaint se sont engagés dans une politique volontariste de croissance et d'intensification urbaine, en accord avec les exigences environnementales.



Les points forts à retenir

- ▶ La mise en place d'un dialogue avec les habitants du centre historique et de l'EcoQuartier
- ▶ La très bonne desserte du quartier (RER, pistes cyclables, réseau Tzen, gare routière, cheminements doux)
- ▶ L'offre de logements diversifiée avec une mixité sociale et de nombreux espaces extérieurs
- ▶ La démarche évaluative : évaluation de la tranche 1, pour bénéficier d'un retour d'expérience dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2

Contacts

Lionel Reynaud – l.reynaud@ville-lieusaint.fr

Isabelle Jourdain – isabelle.jourdain@epa-senart.fr



Montlouis-sur-Loire, Cœur de ville

Bordée par la Loire et par les vignes, la commune de Montlouis-sur-Loire s'est engagée dans un projet d'extension urbaine sur 2 ha dans le centre-ville pour redonner une véritable centralité au bourg.

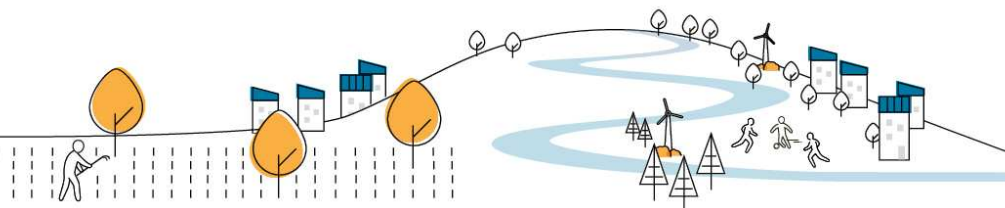


Les points forts à retenir

- ▶ La parfaite intégration dans l'environnement existant
- ▶ Des objectifs atteints : une offre diversifiée de logements, centralité du bourg, développement des services, et maintien de l'identité du bourg

Contacts

Fabienne Poisson - fpoisson@ville-montlouis-loire.fr



Montpellier, Quartier Rive Gauche

Le projet d'ÉcoQuartier Rive Gauche doit permettre d'accueillir, à terme, 50 000 habitants sur un territoire de 600 hectares. L'ambition est de transformer la ZAC en un quartier méditerranéen agréable à vivre, proposant des grands logements et de la mixité sociale. Le projet vise aussi à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.



Les points forts à retenir

- ▶ La vision développée sur le long terme
- ▶ Un aménagement pensé pour gérer le risque de débordement du Lez et créer des espaces verts de grande qualité
- ▶ Le rééquilibrage de l'offre de logements à l'échelle de la ville
- ▶ La composition urbaine issue des principes bioclimatiques et favorisant les modes actifs
- ▶ un choix énergétique qui conforte un effet levier sur la filière bois-énergie locale

Contacts

Nicolas Piccinin – nicolas.piccinin@ville-montpellier.fr
Frédéric Doste – frederic.doste@serm-montpellier.fr

Nîmes, EcoQuartier Universitaire Hoche

Opération ambitieuse et structurante de requalification, elle concerne un secteur opérationnel de 6,4 ha prévoyant à terme le renouvellement urbain de 20 ha. L'objectif est de décroïsonner l'Est de Nîmes.

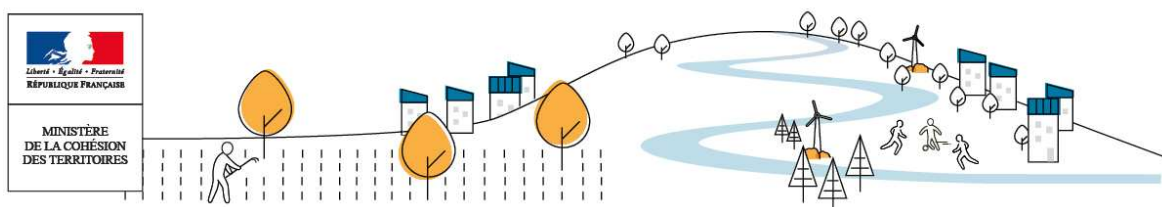


Les points forts à retenir

- ▶ Le lien fait entre urbanisme et risque inondation
- ▶ Une réhabilitation fine de l'ancien site pour l'investir avec un nouvel équipement public moteur de l'attractivité du territoire (université) tout en respectant la mémoire des lieux et en optimisant les ressources
- ▶ La diversité sociale et fonctionnelle ambitieuse

Contact

Didier Doulson – didier.doulson@ville-nimes.fr





Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel

Lien entre les espaces agricoles, les quartiers existants et le Plateau de Saclay destinée à devenir un cluster scientifique et technologique de rang international, le projet d'ÉcoQuartier vise à lutter contre le mitage urbain par une densité d'habitat élevée, tout en créant de nombreux espaces verts.



Les points forts à retenir

- ▶ La constitution d'une petite centralité, reliée à des quartiers existants dans une logique de « finir la ville »
- ▶ L'alimentation du quartier par un réseau de chaleur biomasse ayant un effet levier sur les filières locales
- ▶ La mise en place d'innovations, telles la conciergerie ou le LIFI (Internet via les ondes lumineuses)
- ▶ Des charges foncières et des prix de sortie encadrés

Contact

Aurélie Marmonier – aurelie.marmonier@scientipole-amenagement.fr



Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes

Commune rurale à 10 km de Rouen, Roncherolles-sur-le-Vivier connaît depuis les années 1970 un fort essor. Le projet d'ÉcoQuartier a l'ambition de lutter contre l'étalement urbain, de promouvoir les modes de déplacements doux et de restaurer le patrimoine communal.

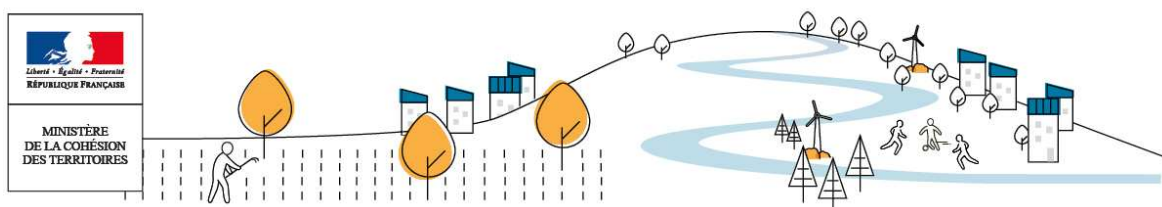


Les points forts à retenir

- ▶ Un cadre de vie agréable autour du parc, l'intégration du projet dans l'environnement
- ▶ La volonté de faire vivre le projet au-delà de la phase de livraison avec une animation régulière du quartier
- ▶ Le développement des modes doux et la préservation de la biodiversité

Contact

Sylvaine Santo – sylvaine.santo@mairie-roncherollesvivier.fr





Eurométropole de Strasbourg, ÉcoQuartier Brasserie

Situé sur le site de l'ancienne brasserie Kronembourg, le projet est porté une volonté forte et des objectifs ambitieux de mixité urbaine et sociale, d'architecture recherchée et intégrée, de régulation de la voiture, de qualité des espaces publics et privés et de développement durable.



Les points forts à retenir

- ▶ La gouvernance laissant sa place à la co-construction du projet
- ▶ L'offre de logement variée et un territoire expérimentant l'autopromotion
- ▶ La volonté affirmée de réduire la place de la voiture au profit des mobilités actives et transports en commun

Contacts

Florian Venant
Anaïs Ghia



Tréveneuc, Centre-Bourg

Commune littorale de 772 habitants, à forte identité rurale, Tréveneuc a initié la redynamisation de son centre-bourg grâce à un projet d'aménagement et de reconstruction des espaces publics au niveau de la mairie. Entre l'église, la mairie et le château, l'opération met en valeur l'identité patrimoniale et paysagère des lieux.

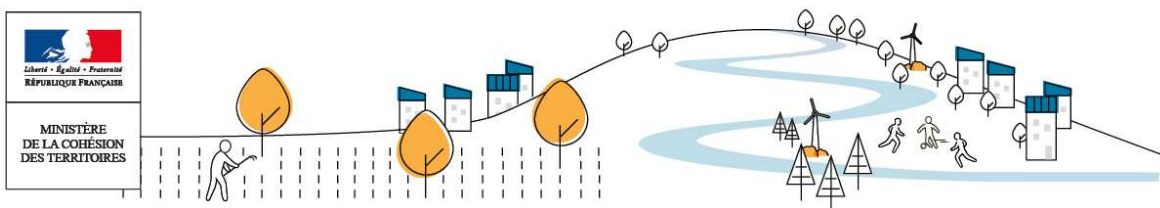


Les points forts à retenir

- ▶ Le souci constant d'associer habitants et acteurs clés dans les réflexions
- ▶ Une qualité architecturale et paysagère renforcée par l'intégration réussie avec les bâtiments emblématiques
- ▶ Des choix d'aménagement et architecturaux qui privilégient l'économie des ressources et le local

Contacts

Marcel Serandour
Gwenn Moity – gmoity.treveneuc@orange.fr





Vernon, Quartier Fieschi

À proximité du centre-ville de Vernon, le projet d'ÉcoQuartier s'inscrit dans un programme de renouvellement urbain sur le site d'une ancienne caserne afin de répondre à la demande de logements, tout en luttant contre l'étalement urbain.



Les points forts à retenir

- ▶ La mixité fonctionnelle et sociale importante
- ▶ Le renouvellement de la ville sur elle-même dans le respect de l'histoire du site
- ▶ L'offre de logements diversifiée permettant de répondre au marché de l'immobilier et aux attentes des usagers et des futurs habitants

Contacts

Annie Allaire – a.allaire@sem-ead.fr

Murielle Ferrere - mferrere@sna27.fr



Villiers-le-Bel, Derrière-les-murs de Monseigneur ~ La Cerisaie

Le projet porte plusieurs ambitions fortes : désenclaver le quartier et favoriser les liaisons douces, valoriser la qualité paysagère du site, améliorer le cadre de vie des habitants, diversifier l'offre de logements, et enfin associer les habitants dans un esprit de projet partagé.



Les points forts à retenir

- ▶ La participation exemplaire des habitants
- ▶ La démarche innovante sur l'expérimentation d'une approche égalitaire du logement et de l'aménagement des espaces publics
- ▶ L'effet levier de la démarche
- ▶ Une réflexion poussée sur la mobilité

Contacts

Maya Cazin – mcazin@ville-villiers-le-bel.fr

Audrey Carrera – acarrera@ville-villiers-le-bel.fr

Magali Rondreux – mrondreux@ville-villiers-le-bel.fr

